

Ressources naturelles

Rapport annuel
2015–2016

Ressources naturelles
Rapport annuel 2015-2016

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0636-3 (copie-papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-0641-7 (PDF: version française)

ISSN 1708-3575 (copie-papier bilingue)
ISSN 2368-5255 (PDF: version française)

10863 | novembre 2016 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

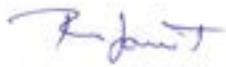
Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Rick Doucet
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Ministre des Ressources naturelle

Monsieur :

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	3
Priorités stratégiques	5
Faits saillants	6
Mesures du rendement.	7
Survol des opérations du ministère	15
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	17
Information financière	21
Résumé des activités de recrutement.	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives	23
Résumé des activités liées aux langues officielles	24
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	26
Annexe A – Travaux sylvicoles	27
Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne	28
Annexe C – Incendie de forêt	29
Annexe D – Poisson et faune	30

Message du ministre

Nos ressources naturelles sont l'un des atouts les plus précieux de notre province. Nos forêts, nos rivières, nos ruisseaux et notre faune font partie du tissu social du Nouveau-Brunswick, et je suis fier du travail effectué par le ministère des Ressources naturelles pour assurer une gestion durable de nos ressources.

Qu'il s'agisse d'expériences de pêche et de chasse récréatives ou de la gestion responsable de nos forêts, le personnel dévoué et travailleur du Ministère continue à contribuer au bien-être écologique de nos ressources et des Néo-Brunswickois.

Au cours de la dernière année, le Ministère a fait de grands efforts pour développer de nouvelles façons innovatrices de tirer de nos ressources naturelles le plus de bénéfices économiques possible tout en utilisant les meilleures connaissances scientifiques disponibles pour garantir la durabilité des ressources pour les années à venir. Il est important de souligner que les Premières Nations se fient à la durabilité de nos ressources naturelles pour exercer leurs droits ancestraux et issus de traités en matière de chasse, de pêche, de cueillette ainsi que pour leurs cérémonies.

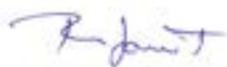
Les terres de la Couronne restent au cœur des activités du Ministère. Une collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a entraîné la location à bail de 1 538 ha (3 800 acres) de terres de la Couronne pour la production du bleuets sauvage. L'attribution et l'exploitation de ces terres contribueront au but du gouvernement de faire du Nouveau-Brunswick le plus grand producteur de bleuets sauvages au monde. On s'attend à ce que cette initiative permette une croissance de 36,3 millions de dollars du produit intérieur brut (PIB), avec 489 emplois directs à temps plein.

Le Ministère a poursuivi son travail entourant la stratégie provinciale de gestion des forêts, s'efforçant de garantir l'atteinte d'un équilibre approprié entre les valeurs environnementales et économiques. Il continue aussi de rencontrer régulièrement des groupes et des particuliers afin de s'assurer de bien comprendre les préoccupations et les points de vue des intervenants.

Le lancement de la phase I du nouveau système électronique de délivrance des permis de chasse et pêche pour les milliers de Néo-Brunswickois qui s'adonnent à la pêche à la ligne, à la chasse et au piégeage a été une entreprise excitante pour le Ministère. Plus de 100 000 cartes Plein air ont été distribuées aux Néo-Brunswickois, facilitant ainsi la demande de divers permis et rendant le processus plus efficace.

Le nouveau Groupe de travail sur les animaux exotiques a fait ses recommandations sur la gestion des animaux exotiques au Nouveau-Brunswick. La stratégie provinciale de prévention de la rage a été lancée dans le comté de Charlotte par un effort d'éducation du public et la distribution de 200 000 appâts contenant le vaccin antirabique oral.

Ce fut une année occupée au ministère des Ressources naturelles. Je me réjouis de penser que l'année qui vient le sera plus encore.



L'honorable Rick Doucet
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Message du sous-ministre

Fidèle à l'engagement du gouvernement de créer des emplois, d'accroître l'économie et d'améliorer la santé financière de la province, le ministère des Ressources naturelles continue à chercher des occasions de faire des investissements stratégiques et des gains d'efficacité et d'améliorer les services à nos clients.

Notre ministère est bien conscient du fait que nous avons la charge de gérer de manière responsable et durable certaines des ressources les plus précieuses de la province. Ce fait guide notre personnel dans son travail quotidien.

Notre ministère reconnaît l'importance d'améliorer le processus de consultation des Premières Nations ainsi que d'augmenter les possibilités que présentent les secteurs des ressources naturelles pour l'emploi et comme moteur économique de nos communautés des Premières Nations.

Pendant l'année écoulée, le Ministère a eu le plaisir de collaborer avec les ministères suivants : Agriculture, Aquaculture et Pêches, Sécurité publique, Environnement et Gouvernements locaux, et Service Nouveau-Brunswick, au sujet d'un certain nombre de dossiers importants, notamment la prévention de la rage, la mise en place du système électronique de délivrance des permis, l'application des lois conçues pour protéger nos ressources et la gestion responsable de nos ressources.

Le maintien du dialogue avec les groupes d'intervenants a été une priorité pour le Ministère pendant l'année écoulée et j'ai hâte de poursuivre ces échanges et de les voir progresser.

Au cours de l'année à venir, notre ministère continuera à mettre l'accent sur les activités fondées sur le rendement et à explorer de nouvelles façons d'atteindre l'équilibre nécessaire entre l'exploitation et la protection de nos ressources naturelles.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JF', is positioned above the name of the Underminister.

Jean Finn
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

- **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
- **Responsabilité fiscale** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
- **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
- **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Durant l'exercice 2015-2016, le ministère des Ressources naturelles a eu recours aux initiatives suivantes pour mettre l'accent sur les priorités stratégiques énoncées :

- ◆ Relève du défi visant à remettre de l'ordre dans nos finances en dépensant environ 50 000 \$ de moins que le montant des dépenses prévu au compte ordinaire pour 2015-2016.
 - ◆ Obtention des produits LiDAR, altitude du terrain et inventaire des forêts, pour 2,5 millions d'hectares du Nouveau-Brunswick.
 - ◆ Lancement d'un système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche, pour appuyer la priorité du gouvernement en matière d'efficacité et d'amélioration des services, avec 100 000 détenteurs de cartes inscrits.
 - ◆ Poursuite de l'élaboration de la phase II du système électronique de délivrance des permis dont le lancement est prévu en 2016.
 - ◆ Maintien de l'engagement du Ministère à protéger les forêts contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette grâce à l'initiative de recherche du Partenariat pour une forêt en santé.
 - ◆ Maintien de l'appui de la capacité concurrentielle du secteur forestier en trouvant des possibilités d'investissement dans ce secteur.
 - ◆ Offre de 4 400 ha de terres en location à bail pour la production de sucre d'érable.
 - ◆ Exécution de 180 nouveaux baux de lieux de camp à la suite d'un processus de tirage de lieux de camp.
 - ◆ Protection des forêts et appui des efforts déployés au Canada et aux États-Unis sous forme d'extinction d'incendies, de formation et d'activités de mobilisation.
 - ◆ Appui au programme de réfugiés syriens par l'apport de personnel auxiliaire pour la gestion des incidents afin de contribuer à la coordination de la réinstallation des réfugiés dans la région de Moncton.
 - ◆ Établissement d'un comité de mise en œuvre interinstitutions formé de représentants de neuf organismes qui étudient chacune des recommandations du rapport du Groupe de travail sur les animaux exotiques.
 - ◆ Collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et avec le ministère de la Santé à une stratégie de prévention de la rage, entraînant la distribution de 200 000 appâts contenant le vaccin antirabique oral dans le comté de Charlotte.
-

Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Plus d'emploi.	Contribution du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) à partir des forêts de la Couronne.
Assurer le développement responsable des ressources.	Exploitation complète de la possibilité de coupe annuelle permise (CAP) des terres de la Couronne.
Responsabilité fiscale	Mesures
Augmenter les recettes.	Ratio des recettes réelles par rapport à celle prévue au budget.
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.
Gouvernement intelligent	Mesures
Éliminer le gaspillage et les chevauchements.	Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.	Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés – Partie 1.
	Pourcentage d'évaluations de rendement des employées effectuées.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Plus d'emploi.

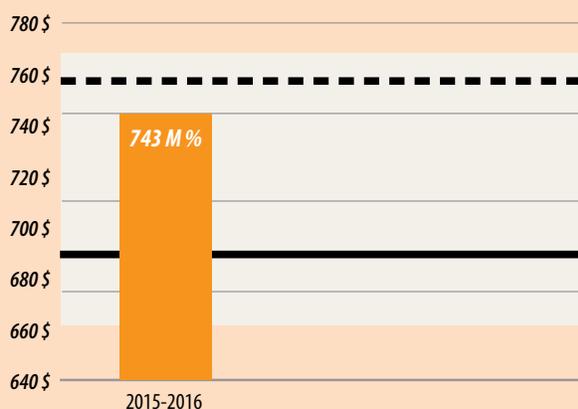
Mesure

Contribution du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) à partir des forêts de la Couronne.

Description de la mesure

Le secteur forestier est un facteur contributif majeur (environ 5 %) du PIB du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, de l'emploi dans la province. La consommation de bois sur les terres de la Couronne procure un approvisionnement stratégique au secteur forestier, en plus des approvisionnements et importations de bois du secteur privé. L'incidence du secteur forestier sur le PIB est largement influencée par les prix des produits de base, mais également par le volume total consommé.

Contribution du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) (M\$).



Rendement général

Le Ministère a amélioré son rendement en déclarant 743 millions de dollars (entre le niveau de référence et la valeur cible).

- Référence : 689 000 millions de dollars (2014-2015 réel)
- - - Cible : 758 000 millions de dollars (2015-2016)
- Réel : 743 000 millions de dollars (2015-2016)

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure se veut une tentative de supprimer toutes les fluctuations dans le prix des produits de base pour permettre au Ministère de comprendre l'étendue de son influence sur le PIB. Le rôle du Ministère consiste principalement à faciliter la consommation en volume pour ultimement augmenter l'apport du secteur forestier au PIB. Des facteurs multiplicateurs ont été élaborés pour associer la production de bois rond, la production de bois transformé et les ventes de produits des pâtes et papiers connexes au PIB direct et indirect. Le gouvernement n'a aucun contrôle sur les prix des produits de base mais il peut influencer la consommation de bois rond de la Couronne.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'initiative adoptée pour atteindre ce résultat consistait à utiliser des tactiques pour optimiser la consommation de bois de la Couronne dont l'approvisionnement est durable. L'initiative a raté la cible d'environ 10 % principalement en raison d'une consommation inférieure de bois rond prévue dans quelques usines importantes, à cause de mises à niveau des installations, et de la production supérieure à la normale de terres à bois privées. Lorsque la mise à niveau des usines sera terminée, la consommation accrue de bois rond devrait être un facteur de plus en plus influent relativement au PIB du secteur.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Assurer le développement responsable des ressources.

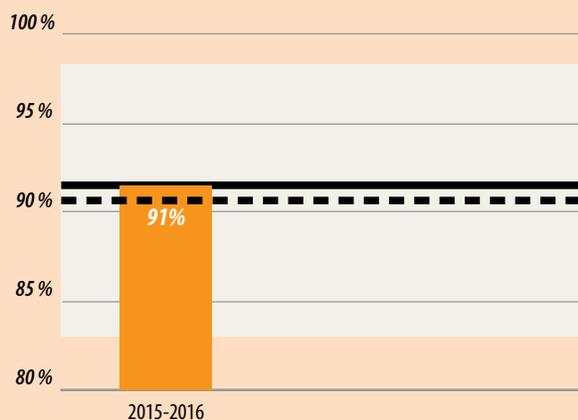
Mesure

Exploitation complète de la possibilité de coupe annuelle permise (CAP) des terres de la Couronne.

Description de la mesure

Mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Ministère, soit une consommation complète du volume de bois rond, désigné en tant que CAP.

Exploitation complète de la possibilité de coupe annuelle permise (CAP) des terres de la Couronne (%).



Rendement général

Le Ministère a maintenu son rendement en conservant le volume annuel des récoltes à 91 %, niveau de 2014-2015 (entre la cible et la cible ambitieuse de 95 %).

— Référence : 91 % (2014-2015 réel)
- - - Cible : 90 % (2015-2016)
Réal : 91 % (2015-2016)

Raison d'être de cette mesure?

La surveillance du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître l'état du commerce du bois pendant l'année et d'établir une comparaison par rapport aux tendances antérieures. Un important écart par rapport aux tendances antérieures peut indiquer le besoin d'intervenir (permis d'exportation approuvés, transferts, affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer dans les installations du Nouveau-Brunswick.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'initiative du Ministère était de mettre au point un processus pour mieux surveiller l'analyse des tendances et améliorer les tactiques de commerce du bois dans la province. Le Ministère aurait atteint sa cible à 85 % s'il n'avait pas pris de mesures au moyen d'affectations temporaires (330 000 m³ ou 5,2 %) et de l'exportation de biomasse et de pâte (50 000 m³ ou 0,8 %) pour augmenter son rendement d'un autre 6 % et dépasser la cible établie à 90 %.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

Augmenter les recettes.

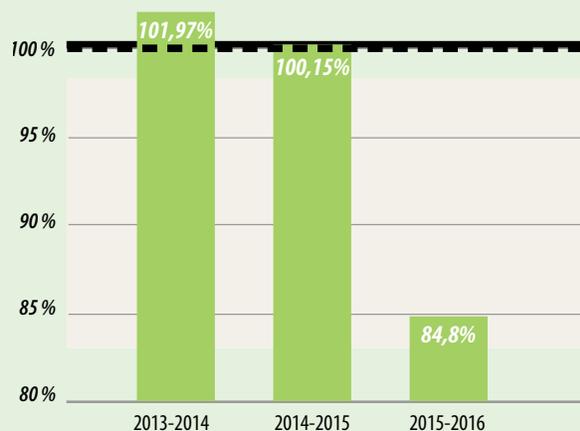
Mesure

Ratio des recettes réelles par rapport à celle prévue au budget.

Description de la mesure

Ce rapport permet d'évaluer si les recettes du Ministère dépassent ce qui était prévu au budget. Il se chiffrera à plus de 100 pour cent lorsque les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et à moins de 100 pour cent dans le cas contraire.

Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.



Rendement général

Les recettes du Ministère ont été inférieures au niveau de référence de 100,15 %.

— Référence : 100,15 %
- - - - - Cible : 100 %
Réal : 84,8 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère se conforme au budget des recettes déposé au début de l'exercice.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a atteint 84,8 % des recettes prévues au budget ordinaire à cause d'une récolte de bois de grande valeur inférieure au volume prévu.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

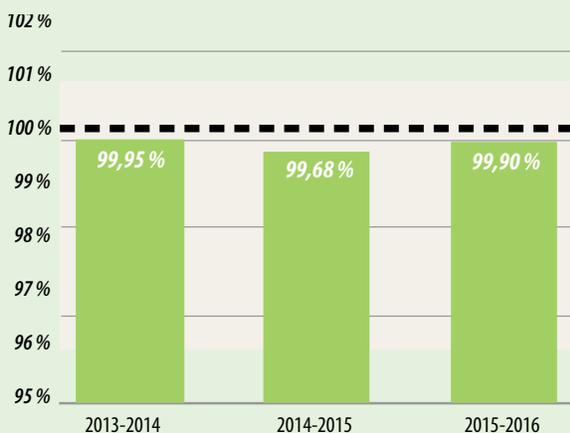
Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport à celle prévue au budget

Description de la mesure

Ce rapport permet d'évaluer si les recettes du Ministère dépassent ce qui était prévu au budget. Il se chiffrera à plus de 100 pour cent lorsque les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et à moins de 100 pour cent dans le cas contraire.

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.



Rendement général

Le Ministère a réussi à gérer les dépenses de façon à les garder inférieures au budget (entre la cible et la cible ambitieuse).

— Référence : 99,68 %
- - - Cible : 100 %
Réal : 99,9 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère se conforme au budget des dépenses déposé au début de l'exercice. Elle montre aussi si le Ministère est capable de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables sont indépendantes de la volonté du gouvernement (inondations, etc.).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a fait preuve de diligence dans le contrôle des dépenses discrétionnaires, a eu recours aux pratiques exemplaires d'approvisionnement en produits et services pour profiter du meilleur rapport qualité-prix, et a poursuivi ses initiatives d'amélioration du processus pour réaliser des gains d'efficacité et des économies. Les dépenses ont atteint 99,9 % des dépenses prévues au budget ordinaire. Le Ministère a été capable d'absorber le dépassement de crédit pour l'extinction d'incendies, le coût des cartes Plein air, la contribution à l'achat de LiDAR et le dépassement de crédit pour l'indemnisation des accidents du travail.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements.

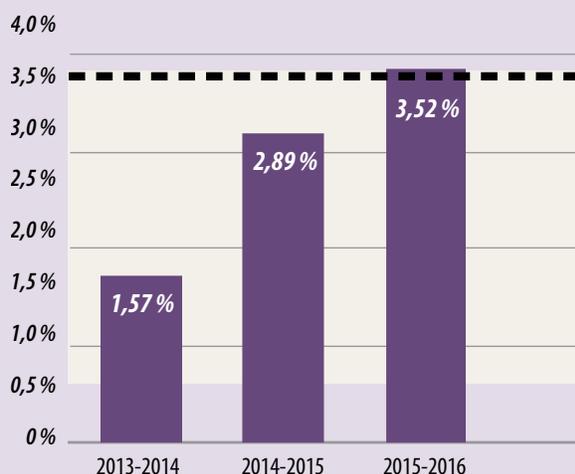
Mesure

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure est axée sur les économies en dollars réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue Lean Six Sigma.

Taux d'amélioration grâce aux améliorations continues (%).



Rendement général

Les économies réalisées grâce aux améliorations continues ont dépassé la cible de 3,43 % du budget ordinaire.

— Référence : 3,03 %
- - - Cible : 3,43 %
Réal : 3,52 %

Raison d'être de cette mesure?

Un aspect important du système de gestion officiel consiste à entreprendre dans chaque ministère des projets d'amélioration du processus afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité des processus et des services. Cette mesure permet de faire le suivi de la valeur des économies pour ces projets d'amélioration. Voici certains projets qui se soldent par des économies directes liées à cette cible :

- Contrôler le rendement du peuplement forestier géré – à partir des résultats (permis 7);
- Réduire les heures supplémentaires relatives à la mise en disponibilité pour les incendies (2015-2016);
- Normaliser le travail à proximité d'un plan d'eau;
- Entreprendre le suivi de la conformité fondé sur les résultats pour les permis 1 et 8;
- Diriger des améliorations de la prestation de la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu et la chasse;
- Étendre et améliorer la prestation des services d'immobilisation des animaux sauvages;
- Réaliser à l'interne la planification des forêts (permis 1, 3, 5, 8 et 9);
- Améliorer le processus de prise de notes documentaires;
- Analyser les processus de la fonction publique;
- Améliorer l'administration d'échelle des forêts sur les terres de la Couronne (permis 7);
- Améliorer le programme de bois de chauffage de la Couronne.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Onze projets d'amélioration des processus ont été entrepris pour régir les coûts et en éliminer certains. Le Ministère a également réalisé des économies de 396 620 \$ en gestion efficace du travail des employés grâce à des projets d'amélioration des processus et à des activités de recherche du gaspillage pour des économies totales de 3 281 213 \$.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

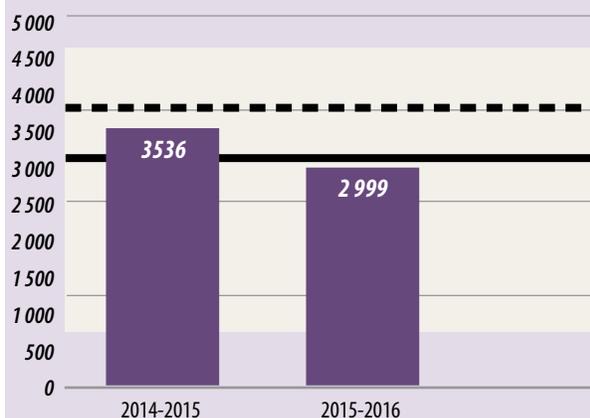
Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés – Partie 1.

Description de la mesure

Cette mesure calcule le nombre total de jours de congés de maladie payés utilisés au Ministère.

Nombre total de jours de congés de maladie payés utilisés – Partie 1.



Rendement général

Les employés du Ministère ont utilisé 2 999 jours de congés de maladie payés en 2015-2016, soit une moyenne de 6,69 jours par employé (permettant d'atteindre la cible ambitieuse de 3 513 jours de congés de maladie payés).

Raison d'être de cette mesure?

Le gouvernement a établi un objectif de réduction des congés de maladie de 20 %, à atteindre avant le 31 mars 2015 (objectif sur trois ans), pour les employés des parties 1, 2 et 3 des services publics. Un taux moindre d'absentéisme et, plus particulièrement, la réduction du recours aux congés de maladie au sein de certains groupes d'employés ont permis au gouvernement de réaliser des économies substantielles et l'aident à réduire les coûts associés à la perte de productivité de même que les coûts de remplacement du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a continué à gérer les cas de congés de maladie et il a tenu une séance de compte rendu avec une équipe de travail pour revoir le processus et déterminer des améliorations pour l'année 2015-2016. De plus, des rapports trimestriels sur les congés de maladie ont été portés à l'attention des directeurs aux fins de révision.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

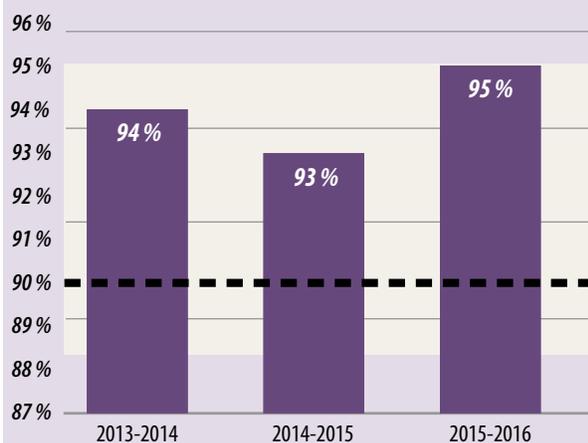
Mesure

Pourcentage d'évaluations de rendement des employées effectuées.

Description de la mesure

L'achèvement des évaluations du rendement offre la possibilité d'harmoniser et de diffuser les buts partout dans le Ministère. Les évaluations du rendement servent aussi à atteindre les résultats visés par les activités grâce aux liens établis entre le rendement des employés et la stratégie générale du Ministère.

Évaluations du rendement effectuées (%).



Rendement général

Le Ministère a dépassé la cible fixée à 90 % en 2015-2016 et il a rapporté un taux d'achèvement de 95 % de toutes les évaluations du rendement.

— Référence : 84 %
- - - - - Cible : 90 %
Réal : 95 %

Raison d'être de cette mesure?

L'achèvement des évaluations du rendement offre aux gestionnaires et aux employés une occasion de discussion, d'examen et d'évaluation de l'atteinte des objectifs de travail, des compétences prouvées et de la contribution générale de l'employé par rapport aux résultats opérationnels du GNB. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les taux d'achèvement des évaluations du rendement ont varié dans la partie 1. Des cibles d'évaluations du rendement ont été établies pour la partie 1. Les ministères sont tenus d'indiquer leurs cibles trimestrielles fondées sur le nombre d'employés admissibles à une évaluation au cours de chaque trimestre.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des communications précoces concernant l'établissement des cibles et les délais impartis pour achever les évaluations du rendement ont assuré un pourcentage élevé d'évaluations du rendement achevées en temps opportun. Les initiatives comprenaient :

- La mise en œuvre au GNB d'un processus de gestion du rendement amélioré (à compter d'avril 2015).
- La tenue d'une séance de compte rendu avec une équipe de travail pour déterminer les améliorations à apporter pour l'année 2015-2016.
- L'envoi à tous les directeurs par le ministère des Ressources humaines d'une liste des évaluations du rendement devant être effectuées au cours du trimestre ainsi que des évaluations en attente, et ce, six semaines avant le début du premier trimestre d'exercice de l'année fiscale.
- L'envoi de rapports trimestriels au Comité de gestion des cadres supérieurs avec une liste des évaluations du rendement effectuées et des évaluations en attente.

Survol des opérations du ministère

Le Ministère assume la responsabilité de la protection, du développement, de l'exploitation et de la gestion des activités provinciales touchant les ressources naturelles, afin de veiller à ce que le bois d'œuvre, le poisson, la faune et les terres de la Couronne soient gérés dans l'intérêt supérieur des Néo-Brunswickois tout en favorisant la croissance économique et en misant sur un équilibre entre les valeurs sociales et environnementales.

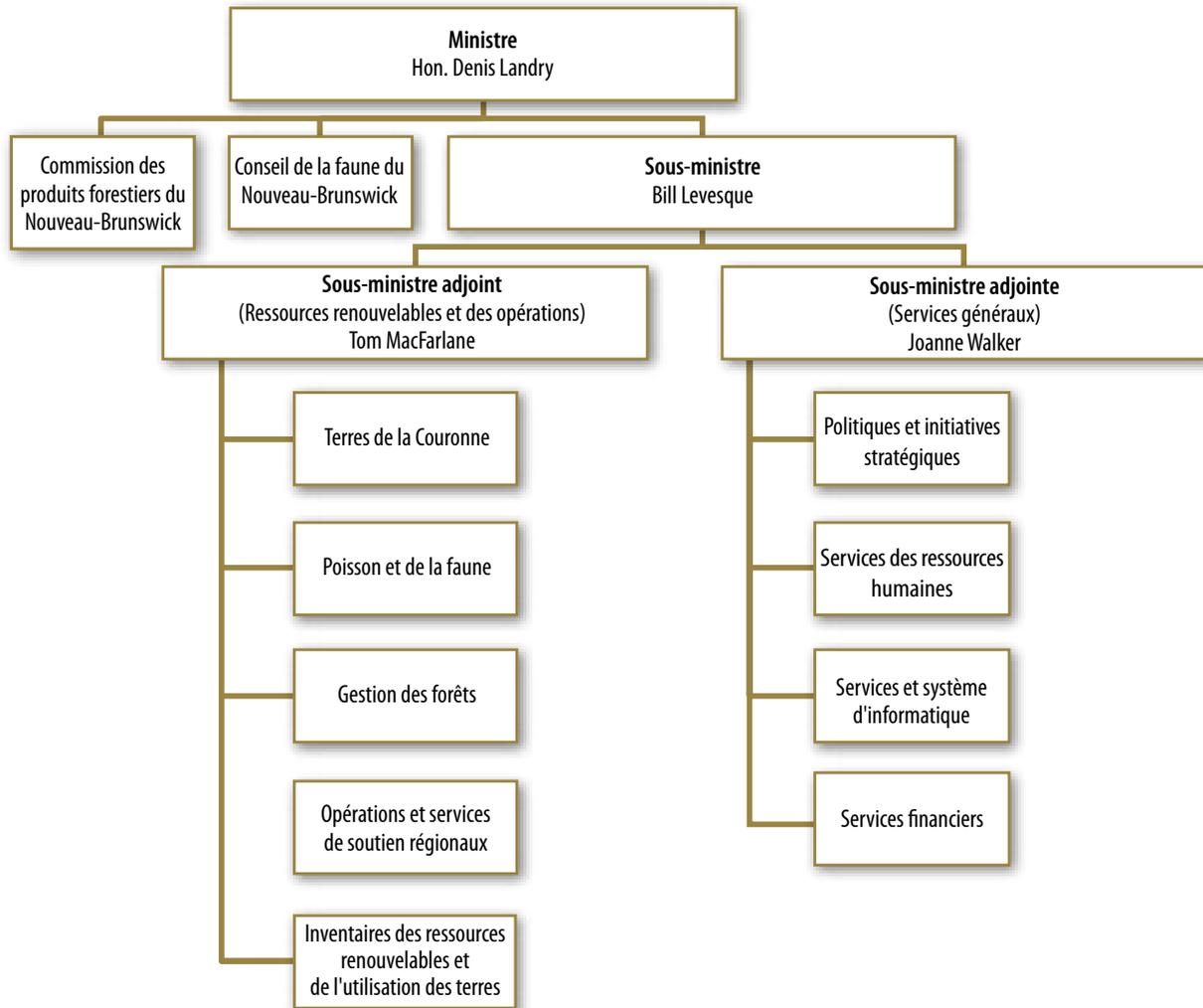
Le ministre est responsable du ministère des Ressources naturelles, du Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick et de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Il est aussi président du conseil d'administration de Forest Protection Limited (lutte contre les feux de forêt et autres services).

Le sous-ministre est président du conseil d'administration de Forest Protection Limited, siège au conseil d'administration de la Société du complexe forestier des Maritimes (infrastructures du bureau central), et dirige le Ministère.

Le Ministère est structuré de la façon suivante :

- Bureau du ministre et du sous-ministre;
- Division des ressources renouvelables et des opérations – comprend la Direction du poisson et de la faune, la Direction de la gestion des forêts, la Direction des terres de la Couronne, la Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres, et la Direction des opérations et des services de soutien régionaux;
- Division des services généraux – comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services et systèmes d'information, la Direction des services financiers et la Direction des politiques et initiatives stratégiques.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des services généraux

La **Division des services généraux** assure la gestion et le soutien administratif des programmes et activités du Ministère.

La division comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services financiers, la Direction des services et systèmes d'information et la Direction des politiques et initiatives stratégiques. Elle offre un soutien continu au ministère de l'Énergie et des Mines sur le plan des finances, des ressources humaines, et des services et systèmes d'information.

La **Direction des services des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement de personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et des systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et des systèmes d'information et des technologies de l'information du Ministère. Elle est responsable de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des systèmes d'information géographique (SIG), de créer et de maintenir des applications logicielles, de gérer les dossiers du Ministère et les ventes et les services internes et externes. De plus, elle est responsable de l'assurance de l'information et de la gestion du risque afin d'assurer le respect de la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus

conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit des conseils en matière de finances, de budget, de communication de l'information financière et de services comptables.

La **Direction des politiques et initiatives stratégiques** est responsable : d'exécuter le système de gestion officielle du GNB au Ministère, incluant l'élaboration de stratégies, et de gérer les activités d'amélioration des processus, de soutenir l'élaboration de politiques et de propositions législatives pour l'ensemble du Ministère et de s'assurer que ces dernières tiennent compte de l'obligation de consultation des Premières Nations par la Couronne, d'établir des relations avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, de représenter le Ministère dans les comités interministériels et intergouvernementaux, de coordonner les affaires législatives du ministre et les réponses aux demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

FAITS SAILLANTS

Direction des services des ressources humaines

- ♦ *Prestation d'une formation à tous les gestionnaires et superviseurs sur le nouveau processus de gestion du rendement du GNB.*
- ♦ *Exécution d'un concours par répertoire pour les gardes forestiers permettant l'embauche de 21 nouveaux gardes forestiers.*
- ♦ *Exécution de tout le travail de ressources humaines associé au transfert de plus de 80 postes d'agents de conservation au ministère de la Sécurité publique.*

Direction des services et des systèmes d'information (SSI)

- ♦ *Création de plusieurs applications pour soutenir les initiatives ministérielles.*
- ♦ *Élaboration d'un plan stratégique quinquennal pour les SIG au sein du Ministère.*

- ♦ Utilisation à 76 % des systèmes de gestion de l'information électronique (SGIE) par le personnel du Ministère.
- ♦ Mise en place dans toutes les sections de la direction du processus de gestion quotidienne.

Direction des services financiers

- ♦ Possibilités de formation polyvalente offertes aux employés.
- ♦ Soutien à la direction afin de s'assurer que le Ministère offre des services et réalise des initiatives en conformité avec les budgets.
- ♦ Simplification de la structure de codage du budget des dépenses dans le système d'information financière.

Direction des politiques et des initiatives stratégiques

- ♦ Réponses à 49 demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.
- ♦ Dépôt de 33 mémoires au Conseil exécutif (MCE) et quatre avis d'intention.
- ♦ Mise en place de 11 projets d'amélioration ceinture noire et ceinture verte.
- ♦ Présentation de trois séances de formation sur la recherche du gaspillage auprès de 32 employés.
- ♦ Obtention de la participation de collectivités des Premières Nations à des consultations sur les initiatives du Ministère et à des discussions bilatérales.
- ♦ Installation du processus de gestion quotidienne dans 15 aires de travail et maintien dans les 19 où il était déjà installé.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Les indicateurs de rendement clés de la Division des services généraux par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du Ministère.

Division des ressources renouvelables et des opérations

La **Division des ressources renouvelables et des opérations** est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres, de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction de la gestion des forêts et de la Direction des terres de la Couronne, de même que des programmes de la Division des opérations et services de soutien régionaux qui comprennent la protection des ressources.

La **Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres** est responsable de l'élaboration et de l'entretien d'inventaires qui tiennent compte des priorités et des besoins de gestion du Ministère. Elle s'efforce d'utiliser les techniques de télédétection les plus récentes (p. ex. LiDAR, photographies aériennes) pour effectuer les inventaires des forêts, des terres humides, des poissons, de la faune et d'autres inventaires et des applications concernant les ressources. Elle est aussi la première source d'information pour les demandes concernant l'utilisation des terres et elle maintient les informations spatiales liées aux activités de location des terres de la Couronne comme les baux de lieux de camp, les baux commerciaux et les baux de sentiers récréatifs de VTT et de motoneige.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des poissons et des animaux sauvages de la province et à la conservation de la biodiversité, y compris les espèces en péril et les zones naturelles protégées (ZNP). Les activités de gestion comprennent le contrôle du statut des populations de poissons et d'animaux sauvages, la gestion des contingents de prises pour toutes les espèces de gibier et 19 espèces de poissons faisant l'objet de la pêche récréative, l'administration du Eastern Habitat Joint Venture dans la province et, au besoin, l'élaboration de stratégies et de mesures pour préserver, contrôler ou promouvoir certaines espèces ou populations. La direction gère aussi tous les permis de pêche et de chasse, et elle coordonne les activités de formation en matière de conservation liées à la chasse et au piégeage.

La **Direction de la gestion des forêts** est responsable de la gestion et de l'administration durables des ressources forestières de la Couronne. Son rôle principal consiste à administrer et à superviser tous les aspects liés à la gestion durable des forêts sur les terres de la Couronne, notamment la planification stratégique et la modélisation des ressources, la protection contre les insectes et les maladies et leur contrôle, l'exploitation forestière, la sylviculture, les produits du bois et les redevances. La direction est responsable de la conclusion et de l'administration des ententes avec les titulaires et les sous-titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, comme le prescrit la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. La direction administre aussi les programmes provinciaux de sylviculture sur les terres de la Couronne, les terres boisées privées et pour les producteurs acéricoles.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres

submergées. Elle assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, notamment pour tout usage récréatif ou commercial des terres, c'est-à-dire achat, vente et échange ou location. Elle administre également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs de VTT et de motoneige.

La **Division des opérations et des services de soutien régionaux** est responsable de l'exploitation sur le terrain liée aux activités du Ministère, de même que de la protection, des évaluations et de la lutte contre les feux de forêt. Les Services de soutien régionaux ont quatre bureaux régionaux et 18 bureaux de district, de même que des groupes de service de soutien qui fournissent de l'aide en matière d'administration et de logistique pour les opérations et l'équipement de l'ensemble du Ministère.

FAITS SAILLANTS

Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres

- ♦ *En partenariat avec SNB et d'autres ministères du GNB ainsi qu'au moyen d'un soutien financier par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'environnement, le Ministère a pu obtenir des produits de qualité supérieure pour l'inventaire forestier et l'altitude du terrain.*
- ♦ *Établissement d'un programme provincial amélioré de mesure des terres et d'inventaire forestier, incluant 285 tracés d'étalonnage LiDAR sur des terres privées et des terres de la Couronne et début de la mise en œuvre avec le personnel de district du Ministère.*

Direction du poisson et de la faune

- ♦ *Mise en place de permis de chasse spéciaux pour les chevreuils sans bois sur des terres agricoles privées pour réduire les conflits entre les humains et les chevreuils.*
- ♦ *Modification du règlement pour ouvrir la zone d'aménagement de la faune (ZAF) 3 à la chasse au chevreuil, offrant ainsi d'autres possibilités de chasse récréative.*

- ♦ *Modification du règlement pour ouvrir la zone d'aménagement de la faune ZAF 20 au piégeage de la martre afin d'offrir des avantages économiques aux piégeurs.*
- ♦ *Préparation de l'ébauche d'un plan stratégique pour la zone naturelle protégée (ZNP) de la gorge de la rivière Jacquet aux fins d'examen public en 2016-2017.*
- ♦ *Début de l'élaboration d'une stratégie provinciale de rétablissement de la tortue de bois, une espèce classée « menacée » en vertu des lois canadienne et du Nouveau-Brunswick sur les espèces en péril.*
- ♦ *Poursuite de l'adoption d'un système électronique de délivrance des permis de pêche, de chasse et de piégeage pour moderniser le système actuel. La deuxième phase, prévue pour 2016, inclut des permis de chasse et de prise d'animaux à fourrure. La troisième phase, qui devrait être lancée en 2017, inclura le permis de chasse aux nuisibles et le permis de chasse à l'ours.*

Direction de la gestion des forêts

- ◆ Production de 20,2 millions de semis à la pépinière forestière de Kingsclear.
- ◆ Réalisation de la deuxième année de la Stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et forte réduction des taux de survie de la tordeuse dans les blocs d'essai.
- ◆ Analyse en laboratoire de 5 120 échantillons de branches prélevés par le Ministère, les titulaires de permis de coupe et Forêts Canada en vue de l'établissement des prévisions de la population de tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- ◆ Administration de 5 748 millions de m³ de produits du bois fournis au secteur forestier à partir des terres de la Couronne, dont 260 113 m³ par l'intermédiaire d'ententes de récolte avec les Premières Nations.
- ◆ Financement d'activités de sylviculture sur les terres de la Couronne et sur des terres privées (voir les annexes A et B).
- ◆ Réponse aux conclusions de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick et engagement envers des améliorations importantes dans le domaine des renseignements sur la sylviculture et des approvisionnements en bois de lots privés.
- ◆ Poursuite de l'élaboration du concept de foresterie fondée sur des résultats pour les titulaires de permis de coupe, élargissement de la portée du système et développement des zones couvertes.
- ◆ Poursuite du travail sur l'estimation de l'approvisionnement antérieur, actuel et à venir en habitats de la faune sur les terres de la Couronne et sur de petites terres privées du Nouveau-Brunswick pour contribuer à la planification de la conservation, ce travail devant être terminé en 2016-2017.

Direction des terres de la Couronne

- ◆ Réception et traitement de 511 demandes visant les terres de la Couronne.
- ◆ Production de 180 nouveaux baux de lieux de camp à la suite du processus de tirage de lieux de camp.
- ◆ Production de 265 baux (renouvellements ou nouveaux) et délivrance de 113 permis d'occupation sur des terres de la Couronne.

Opérations et Services de soutien régionaux

- ◆ Soutien continu à des programmes du Ministère, par exemple vérification des activités de foresterie sur les terres de la Couronne, gestion du poisson et de la faune, intervention en cas d'animaux décédés ou blessés, intervention dans le cas de problèmes environnementaux, inspection de l'occupation des terres de la Couronne, réponse à des problèmes ou à des plaintes du public, prestation d'une formation sur la chasse et le piégeage et de programmes de formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu destinés au public.
- ◆ Maîtrise de 221 incendies qui ont consumé 262 ha en 2015, ce qui en fait une saison d'incendies légèrement inférieure à la moyenne.
- ◆ Mobilisation de 81 membres du personnel saisonnier et à temps plein à l'extérieur de la province pour aider à combattre des incendies. Parmi ces membres du personnel se trouvaient des équipes de lutte contre les incendies, des ressources individuelles, des spécialistes techniques et des équipes de gestion des incidents.
- ◆ Appui au programme de réfugiés syriens par l'apport de personnel auxiliaire pour la gestion des incidents afin de contribuer à la coordination de la réinstallation des réfugiés dans la région de Moncton.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Les indicateurs de rendement clés (IRC) de la Division des ressources renouvelables et des opérations par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du Ministère.

Information financière

Dépenses 2015-2016 (\$)					
Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Différence
Gestion des forêts	71 632 000	120 300	71 752 300	72 351 300	599 000
Gestion du poisson et de la faune	5 037 000	44 200	5 081 200	5 041 300	(39 900)
Administration	6 464 000	37 800	6 501 800	6 526 600	24 800
Gestion des terres	3 890 000	29 100	3 919 100	3 528 100	(391 000)
Gestion régionale	6 244 000	77 800	6 321 800	6 078 800	(243 000)
Total 2015-2016	93 267 000	309 200	93 576 200	93 526 100	(50 100)

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Biens-fonds et immobilisations (bassin hydrographique de Musquash)	1 510 000	-	1 510 000	615 100	(894 900)
Fonds en fiducie pour la faune du N.-B.	1 700 000	-	1 700 000	1 512 200	(187 800)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	-	1 400 000	1 206 500	(193 500)
Prés du Grand Lac	2 000	-	2 000	6 100	4,100
Projets à frais recouvrables	200 000	-	200 000	49 500	(150,500)
Total 2015-2016	4,812,000	-	4,812,000	3 389 400	(1,422,600)

Recettes 2015-2016 (\$)					
Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Produits de placement	121 000	-	121 000	52 600	(68 400)
Licences et permis	4 751 000	-	4 751 000	4 968 800	217 800
Vente de biens et services	3 855 000	-	3 855 000	4 734 700	879 700
Redevances	87 100 000	-	87 100 000	76 139 200	(10 960 800)
Amendes et intérêts de pénalité	255 000	-	255 000	296 300	41 300
Recettes diverses	278 000	-	278 000	173 900	(104 100)
Total 2015-2016	96 360 000	-	96 360 000	86 365 500	(9 994 500)

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	40 000	-	40 000	19 700	(20 300)
Produits de placement	39 000	-	39 000	10 200	(28 800)
Licences et permis	3 103 000	-	3 103 000	3 365 800	262 800
Vente de biens et services	5 000	-	5 000	0	(5 000)
Recettes diverses	0	-	0	8 900	8 900
Subventions conditionnelles	200 000	-	200 000	49 400	(150 600)
Total 2015-2016	3 387 000	-	3 387 000	3 454 000	(67 300)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015-2016 du ministère des Ressources naturelles.

Le ministère a annoncé 28 concours, soit 6 concours publics et 22 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2015	2014
Permanent	333	435
Temporaire	29	36
TOTAL	362	471

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	2
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été présentée au sous-ministre des Ressources naturelles et une plainte a été déposée avec l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No. du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
	S/O - aucune		

Les lois et les règlements dont l'application relève du ministère des Ressources naturelles se trouvent à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=15>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère a continué de travailler sur le Plan d'action des langues officielles existant qui aborde les quatre secteurs d'activités présentés dans le *Plan du gouvernement sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Ce qui suit donne un aperçu de certaines mesures prises dans chacun des axes.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:

L'objectif / le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de s'assurer que toutes les communications orales et écrites avec les clients se faisaient dans la langue de leur choix.

Des vérifications aléatoires ont été effectuées afin de valider que l'offre active avait bien lieu et que les services étaient offerts dans la langue officielle choisie par le client. Les occasions manquées ont fait l'objet d'interventions au cas par cas. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour deux fois par année pour assurer la capacité du Ministère d'offrir les services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:

L'objectif / le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de confirmer que les services au personnel et les autres services administratifs destinés aux employés leur ont été offerts et fournis dans la langue officielle de leur choix.

Une vérification interne a été effectuée auprès des employés qui ont abouti à 96 % des répondants disant qu'ils ont la possibilité de travailler dans leur langue de choix. Les réunions sont tenues dans les deux langues officielles ou dans la langue choisie par le client (comme des diapositives dans les deux langues officielles). L'utilisation des deux langues officielles est encouragée pour les petites réunions. Lors des grandes réunions, un service d'interprétation simultanée est offert ou, dans certains cas, ces réunions sont tenues séparément en anglais et en français.

Axe 3

L'objectif / défi que le Ministère à adresser en 2015-2016 était de veiller à ce que les employés tiennent compte de la langue de choix du public lors des rencontres et des consultations. La correspondance et l'information sont présentées aux membres du public dans la langue de leur choix.

Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère / agence aient une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles:

L'objectif / le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2015-2016 était de s'assurer que le processus d'évaluation du rendement des employés comprenait un examen des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.

Une formation a été offerte à tous les superviseurs/gestionnaires en supervision sur le nouveau formulaire annuel d'entente de rendement des employés. Au cours de cette formation, il a été souligné que leurs employés doivent réviser et comprendre les politiques sur la Langue de service et la Langue de travail chaque année, comme indiqué dans ce nouveau formulaire.

Conclusion

Le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde.

Le respect des profils linguistiques ministériels pour les postes bilingues constitue un défi constant relatif à la mise en œuvre du plan d'action en matière de langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptés
2015 V2 Chapitre 3: Sylviculture http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf	26	5
2015 V2 Chapitre 4: Approvisionnement en bois des terres privées http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf	14	10

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Ressources naturelles n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2015-2016.

Annexe A – Travaux sylvicoles

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique			
Produit	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Semis produits	20 222 000	21 230 000	24 418 000
Semences produites pour le MRN (kg)	330	44	73
Semences entreposées par le MRN (kg)	1 826	1 368	1 608
Semences entreposées pour les clients (kg)	2 636	2 385	2 892

Remarque : La quantité de semences produites et conservées dans le tableau ci-dessus a été faussement représentée en milliers (000) dans les rapports précédents du MRN. Cela a été corrigé dans le rapport de 2014-2015.

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (hectares)			
Année	Activités connexes à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Herbicide	
2015-2016	9 977	16 131	14 855
2014-2015	10 073	15 475	13 991
2013-2014	12 140	14 214	14 219

Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (hectares)				
Année	Activités connexes à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Entretien de plantations	
2015-2016	709	1 706	1 814	2 721
2014-2015	1 678	1 757	1 512	3 008
2013-2014	793	1 120	1 643	4 016

Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne – récolte par année (m ³)					
Année	Essences d'arbres	Titulaires de permis et de sous-permis de coupe	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2015-2016	Résineux	3 374 566	205 914	14 387	5 813 640
	Feuillus	2 115 845	54 044	48 883	
2014-2015*	Résineux	3 315 599	201 251	5 203	5 475 332
	Feuillus	1 874 654	46 102	32 523	
2013-2014	Résineux	3 086 099	184 016	17 500	5 245 153
	Feuillus	1 890 301	46 537	20 700	

Remarque : Comprend toutes les essences d'arbres et tous les produits.

** Les calculs présentés dans le rapport annuel de 2014-2015 comprenaient par erreur la valeur estimative du bois à pâte inutilisé. Ces chiffres ont été ajustés en conséquence.*

Annexe C – Incendie de forêt

Superficie détruite par le feu (hectares)						
Région		1	2	3	4	Total
2015	Feux / ha	56	30	110	25	221
		81	17	138	26	262
2014	Feux / ha	30	21	101	28	180
		15	18	59	21	113
2013	Feux / ha	74	54	161	67	356
		206	73	343	264	886

Incendies de forêt en 2015		
Cause	Nombre	Hectares
Résident	81	63,5
Incendiaire	63	105,1
Inconnu	28	19
Loisirs	23	20,2
Divers	8	4,9
Éclair	8	45,6
Exploitation forestière	6	2,9
Autres secteur d'activité	3	0,8
Chemin de fer	1	0,3
Total	221	262,3

Interventions aériennes en 2015-2016		
Entrepreneur	Aéronef	Heures
Forest Protection Limited	AT802	87,3
Forest Protection Limited	AT802 amphibious	12,6
Forest Protection Limited	Cessna 337	15,1
Forest Protection Limited	Piper Aerostar	47,1
JD Irving Forest Patrol	Thrush	17,6
Total		179,7

Détection des incendies en 2015-2016		
Entrepreneur	Aéronef	Heures
Forest Protection Limited	Cessna 337	0
Forest Protection Limited	Piper Aerostar	31
Total		31

Annexe D – Poisson et faune

Permis de pêche à la ligne délivrés			
Espèce	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Saumon atlantique	12 535	20 108	22 687
Autres espèces *	53 431	46 507	47 597
Total	65 966	66 615	71 401

* Comprend la vente de permis de pêche sous la glace.

Précisions sur les permis vendus en 2015-2016		
Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon	9 240	3 295
Truite et autres espèces	49 480	3 114
Pêche sous la glace	759	78
Eaux réservées de la Couronne *		Résidents uniquement
Miramichi		1,337
Restigouche		694
Patapédia		57

* Ne concerne que les sections ordinaires.

Permis délivrés						
Genre de permis	Chevreuil	Orignal *	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs **
Résident	48 521	4 560	4 014	11 565	9 440	1 527
Chasseur désigné	-	3 282	-	-	-	-
Non-résident	314	100	2 101	387	11	-
Total 2015-2016	48 835	7 902	6 115	11 952	9 451	1 527
Résident	49 102	4 576	3 968***	11 775	9 261	1 662
Chasseur désigné	-	3 382	-	-	-	-
Non-résident	374	100	2 016***	365	11	-
Total 2014-2015	49 476	8 058	5 984***	12 140	9 272	1 662
Résident	49 239	4 586	3 485	11 939	8 934	1 621
Chasseur désigné	-	3 401	-	-	-	-
Non-résident	374	100	1 818	413	8	-
Total 2013-2014	49 613	8 087	5 303	12 352	8 942	1 621

* Les chasseurs d'orignal peuvent désigner un autre chasseur pour les accompagner. La limite de prise de un orignal par expédition de chasse demeure en vigueur.

** L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 et 15 ans.

*** En raison d'une erreur administrative, des modifications ont dû être apportées aux montants publiés en 2014-2015.